

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 486

Artikel: Cartels : Brown Boveri au Brésil : le côté pile d'une industrie d'exportation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La grande peur des écrivains

Encore l'initiative atomique.

Le "Groupe d'Olten" (écrivain dissidents de la Société suisse des Ecrivains) lance un appel :

"La Suisse doit décider aujourd'hui, si elle veut franchir définitivement le seuil qui mène à la technologie atomique en grand (*zur atomaren Grosstechnologie*) : multiplication des centrales A, et par la suite, inévitablement, "super-centrales" (*Schnelle Brüter*).

"Le danger de pollution radio-active aiguë en même temps que de lésions génétiques à long terme contraindra cette technologie à prendre des mesures de sécurité extraordinaires : en effet, des actes de violence dus à des terroristes politiques, pas plus que des accidents d'exploitation, ne sauraient être écartés.

"C'est pourquoi, un contrôle sans faille des faits et gestes (*Lebensführung*) et des convictions (*Gesinnung*) de tous ceux qui auront à faire de près ou de loin avec les centrales atomiques et avec les poubelles atomiques, s'avèrera indispensable. Plus nombreuses les centrales, plus large le cercle de ceux qui devront être astreints à vie à une surveillance (policière). La conséquence en sera que s'étendra toujours plus le domaine du "strictement confidentiel", de la surveillance policière, de l'espionnage mutuel, aux dépens de la libre information et du libre échange d'opinions. Plus encore, pour des raisons de sécurité, le droit de grève devra être aboli dans les centrales nucléaires et même dans une large mesure, pour les entreprises appelées à faire des livraisons aux dites centrales.

"Avec l'inévitable démantèlement des libertés garanties par la constitution, la technologie atomique en grand (*atomare Grosstechnologie*) met en échec l'évolution vers plus de démocratie et vers un meilleur contrôle démocratique.

"De telles perspectives nous effrayent. Trop souvent, dans ce domaine, nous avons été

trompés (*belogen*) par les politiciens et les technocrates. Leur discours nous rend méfiants. Un concept comme celui de "désaffection" (*Entsorgung*) des poubelles atomiques dissimule volontairement le fait que des déchets atomiques hautement radioactifs (*höchstgradig*) en quantités impossibles à déterminer, seront transmis aux générations futures comme une source de perpétuelle angoisse. Si par exemple la durée nécessaire pour que des déchets de plutonium perdent la moitié de leur radioactivité est de 24 000 ans, cela signifie ni plus ni moins que cette radioactivité ne descendra au 32^e acceptable de sa force primitive qu'après 120 000 ans.

"Au jour d'aujourd'hui, personne n'est en mesure d'assumer l'escalade menant à la technologie atomique en grand : trop de problèmes subsistent, qui n'ont pas reçu le plus petit début de solution et à la solution desquels la survie de l'humanité est liée. Or des solutions de remplacement, d'autres possibilités, n'ont été jusqu'ici qu'insuffisamment étudiées.

"L'initiative antinucléaire (*Atomschutz-Initiative* : pour la protection contre l'atome) demande que la population intéressée puisse donner son avis dans le cas de toute nouvelle construction de centrales nucléaires. Il nous paraît que dans un pays démocratique, et à propos de projets aussi controversés, une telle exigence ne saurait être ignorée. Et c'est pourquoi nous recommandons à tous nos concitoyens un *OUI* à l'initiative."

J.C.

CARTELS

Brown Boveri au Brésil : le côté pile d'une industrie d'exportation

La densité des réseaux d'accords et de complicités commerciales entretenus dans le monde entier par l'Association internationale d'électricité (IEA) qui, par le biais de cartels spécialisés (voir DP 484), impose systématique-

ment ses marges bénéficiaires et sa technologie importée à ses "partenaires" (souvent en voie de développement) impose une riposte. Voilà dirait-on, le b-a ba du jeu sain de la libre concurrence, fût-ce à l'échelle planétaire ! C'est du Brésil que sont parvenus dans notre pays les derniers échos de cette lutte implacable du colonialisme électrique pour imposer sa loi. Le Brésil, terre d'élection de l'expansion des géants industriels mondiaux de tous ordres. En 1974, donc, on apprenait que Brown Boveri venait d'être acquittée lors d'un procès retentissant qui l'opposait à une entreprise brésilienne spécialisée dans la production, l'importation et l'exportation de diverses installations électriques. Au siège suisse de BBC on poussait alors un soupir de soulagement : la filiale brésilienne était sortie indemne d'un affrontement judiciaire long et coûteux, malgré l'énorme documentation à charge réunie contre Brown-Boveri. Il serait illusoire de refaire ici le travail du Conseil administratif de défense économique du Brésil responsable de l'"instruction" ! Il faut savoir cependant qu'il ne s'agissait là que d'un épisode parmi d'autres de la prise de contrôle du marché électrique par l'IEA, à travers l'un de ses membres, choisi comme "fighting leader" (chef de combat), BBC.

Quelques exemples caractéristiques du climat économique qui a présidé à l'arrivée au pouvoir sans partage -- ou presque -- de l'électrocartel mondial au Brésil :

Première étape : la "déstabilisation" des rivaux indigènes. Une série de pannes techniques dont l'origine reste obscure afflige l'industrie électrique. Ainsi lorsque General Electric livre en 1965 des laques isolantes qui fondent 48 heures après la mise en service des installations. Dommages importants à des turbo-générateurs coûteux. Dommages importants également pour des moulins à sucre touchés dans leur propre centrale électrique (les arrivages de cannes s'ammoncellent dans les cours). Dans le même temps mais dans un autre secteur, des constructeurs d'appareils de télévision reçoivent de leurs fournisseurs des pièces

à la durée de vie anormalement courte ; d'où des images de marque gravement compromises. Coïncidence fâcheuses ?

— Deuxième étape : les interventions directes. Laissons la parole aux auteurs du rapport publié par le Cetim (1) pour la description d'une prise de contrôle dont le schéma allait devenir courant par la suite :

"En 1969, le troisième plus gros producteur de télévision au Brésil, l'entreprise Empire, est aux prises avec de graves difficultés financières. Ses deux concurrents, Philco et Philips, expriment l'intention de la racheter. Ils exercent sur elle des pressions financières par le biais d'un de ses fournisseurs, la maison Sylvania. Les conditions de crédit sont rendues plus draconiennes et les livraisons de commandes sont différées. Finalement un contrat est conclu, aux termes duquel la Sylvania doit reprendre la direction d'Empire pour une durée de deux mois afin de dresser l'inventaire de l'entreprise. Empire est alors pratiquement paralysée. Or, à mi-parcours de la durée contractuelle, Sylvania se retire, ce qui oblige Empire à demander le concordat. Sylvania réapparaît un peu plus tard pour racheter Empire, à des conditions plus avantageuses que celles précédemment offertes".

Les interventions peuvent également procéder d'une épreuve de force économique. Ainsi, en 1969 toujours, les membres de la section brésilienne de l'électro-cartel décident d'acheter aux producteurs brésiliens de fils de cuivre leur production d'une année entière ; cette monopolisation entraîne des mois de retard dans les livraisons aux entreprises brésiennes indépendantes où les stocks de produits semi-finis s'accumulent alors de façon gigantesque. Cette stratégie apparaît en filigrane des accusations de dumping et d'ententes cartellaires portées contre BBC par son concurrent brésilien et concernant les biens suivants : transformateurs, équipements électriques pour bateaux, moteurs électriques pour laminoirs et fabriques de papier, équipements de chemin de fer et centrales électriques. Pour une partie des contrats, les prix de BBC étaient calculés

jusqu'à 56% en-dessous de ceux des entrepreneurs brésiliens. Et tout au long de l'affrontement, l'industrie électrique brésilienne ne fonctionne qu'à 50% de ses capacités, tandis que BBC augmente sans relâche ses importations, tout en renforçant constamment sa capacité de production (capital, employés) et bien que son bilan révèle, année après année, des déficits considérables (2) (les pertes se montent jusqu'à 78% du capital-action et jusqu'à 43% du chiffre d'affaires).

L'impudence des grands trusts

Avec l'acquittement de BBC, l'électro-cartel n'est cependant pas au bout de ses peines, bien que "le plus gros soit fait", comme on dit : il lui fallait encore encourir les foudres d'une commission parlementaire brésilienne chargée d'enquêter officiellement sur les agissements de l'IEA et de ses membres...

Ici il faut savoir que l'accord général de l'IEA prévoit que des "accords spéciaux peuvent être conclus pour des affaires particulières touchant des pays déterminés". Pour le Brésil, le texte précis date de 1964 et il a été ensuite révisé par Siemens, à partir du modèle allemand des contrats cartellaires. Quelques articles de ce contrat :

— Article 12. "Il est interdit de faire une offre sans entente préalable avec le coordinateur".

Art. 27. "Lorsque le combat devient nécessaire, il est mené en première ligne par la société qui a accumulé les plus grosses réserves".

Art. 31. "Le non-respect des accords acceptés, en particulier quand ils sont stipulés de manière expresse, sera considéré comme une rupture de contrat. Il en ira de même en cas de non-respect des prix, rabais, provisions, conditions de paiement, etc. lorsque les conséquences en seront dommageables pour les autres entreprises".

Malgré l'existence de ces règlements, les représentants des grands trusts convoqués devant leurs juges prétendent dans leurs dépositions que le seul résultat concret de leur collabora-

tion est la rédaction d'une brochure communale... qui est solennellement remise au tribunal et versée au dossier ! Et les PDG de jouer les naifs : M. F. Göllner, de la succursale de Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft au Brésil est incapable de se rappeler le nom de son supérieur hiérarchique direct à Francfort malgré 43 années de collaboration. M. J.-P. Gouvea-Vieira, président-directeur général de Westinghouse, l'ACEC-Charleroi, déclare entre autres : "La tâche du PDG est de convoquer au moins une fois par mois une réunion et de la présider. Il n'est écrit nulle part que je doive être au courant du déroulement des affaires commerciales". Les responsables de BBC expliquant les pertes gigantesques de leur filiale soutiennent "qu'ils n'ont introduit leur calcul des prix de revient qu'en 1970". Et le reste à l'avenant !

Nul besoin d'épiloguer. On comprendra facilement que les multinationales au coude à coude dans des organisations aussi puissantes et fortement structurées que l'Association internationale de l'électricité puisse échapper aux sanctions économiques et judiciaires sur leurs terrains de chasse du tiers monde : tout court là à leur impunité, de l'efficacité de leurs moyens de pression sur des économies encore en pleine croissance à leur habileté à jouer des normes légales pour s'imposer. Il reste que le contrôle des maisons-mères est du ressort des pays occidentaux concernés. Est-ce une telle industrie d'exportation qu'il s'agit de soutenir en priorité ?

1) Comme pour notre premier article, nous nous inspirons de la remarquable brochure éditée par le Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève), "Multinationales et droits de l'homme — Exemple BBC/Brésil"; série "Notes et documents sur les problèmes actuels du développement" (No 6).

2) Le Cetim : "Le cartel dispose d'un fonds de lutte. De 1966 à 1969, BBC Brésil reçoit des montants de 12,3 millions de dollars et de 103,1 millions de francs suisses, comme cela apparaît durant le procès. Ces sommes sont accordées sous forme de prêts, partiellement par l'entremise de la maison-mère à Baden, mais aussi par l'intermédiaire de trois grandes banques suisses, Société de Banque Suisse, Union de Banques suisses, Banque Populaire suisse, et enfin par le canal de la Hollandsche Bank Unie (Amsterdam) et de la Banque de Londres et d'Amérique latine."